



## Ecole d'Horticulture

**STAGES 2<sup>e</sup> année**

**2<sup>e</sup> semestre 2023-2024**

**du 26 février au 24 mai 2024**

Chères et chers élèves, comme cela est mentionné dans le plan de formation, vous devez effectuer un stage au 2<sup>e</sup> semestre de votre 2<sup>e</sup> année. Vous avez l'opportunité de pouvoir réaliser ce stage dans le domaine de votre choix des métiers de paysagiste, floriculture, pépinière, maraîchère et arboriculture. Voici quelques indications pour que cette période d'immersion dans la vie professionnelle vous soit bénéfique.

### **La réalité de votre profession**

Pour la plupart d'entre vous, ce premier contact avec le monde professionnel vous permettra de faire le lien avec la réalité du métier que vous avez choisi d'apprendre, de tirer un enseignement de cette expérience nouvelle en appliquant ou en confirmant des pratiques du métier. Ce stage vous permettra également de mesurer vos connaissances et de les comparer avec ce qui se fait, mais aussi de revenir avec des réponses aux questions que vous vous posez peut-être, voire même avec des remises en questions.

### **Soyez curieux**

Vous êtes l'avenir de la profession, la relève de demain. A ce titre, vous intéressez les employeurs d'aujourd'hui mais vos connaissances sont encore partielles et votre expérience pratique demande à être renforcée. Vous êtes aussi les représentant·e·s de l'école, faites donc preuve d'enthousiasme et de curiosité. Abordez cette expérience avec dynamisme, démontrez votre intérêt et votre volonté de perfectionnement en posant des questions ou en allant chercher l'information.

### ***1 stage, 1 rapport de stage et des documents de professionnel***

### ***Documentez-vous, questionnez, dessinez, photographiez et prenez des notes***

**Votre rapport** est un document personnel important. Il est le reflet de votre stage, il sera appelé à être consulté par vos professeurs, votre employeur (futur ou de stage), vos proches et surtout par vous-même.

**Accordez-lui de l'importance, soignez-le.** Il est structuré avec une couverture et un titre, une table des matières, des chapitres et une numérotation de pages ainsi qu'une conclusion. Toutes les images sont légendées et les noms des plantes sont en latin.

**Plan de rapport.** Il doit être complété, en annexe, par le journal de travail et par des documents se rapportant au thème choisi, qui auront été obtenus auprès de l'entreprise (bons de livraisons, commandes, rapports de travail, plannings, plans de culture, soumissions, devis, factures, commercialisation...). Le rapport de stage doit impérativement être rédigé dès le début du stage. N'attendez pas la fin du stage pour prendre des notes et faire des croquis. Récoltez documents et photos dès les premiers jours.

Ce dossier doit comporter, au moins **40 pages A4** (Arial 12) de texte et d'illustrations, rédigées personnellement, auxquelles s'ajoutent, en annexe, le journal et les documents que vous avez obtenus de votre employeur. Toutes vos sources doivent être mentionnées.

Vous remettrez un exemplaire de votre rapport de stage sous forme papier, en couleur. Vous avez la possibilité de rendre une version noir et blanc. Dans tous les cas, vous devez remettre également, avec la version papier, un support numérique (clé USB).

Ces documents vous seront rendus après avoir été évalués par votre référent·e suivi de stage à Lullier.

### Rendu de votre rapport :

**La date du rendu est fixée au lundi 3 juin 2024, à 8h00, auprès du secrétariat.**

**Votre rapport de stage doit être accompagné du questionnaire personnel, du questionnaire d'appréciation et votre rapport doit porter la signature de l'entreprise afin de garantir son authenticité.**

### Important

- La durée totale du stage en entreprise est de 13 semaines, soit **du lundi 26 février au vendredi 24 mai 2024.**
- Un·e référent·e suivi de stage assurera le suivi professionnel de votre stage par des visites et/ou contacts téléphoniques.
- En cas d'empêchement ou d'interruption de travail durant votre stage, quelle qu'en soit la raison, vous devez informer immédiatement l'employeur, puis votre référent·e suivi de stage.
- **Le stage fait partie intégrante de la formation professionnelle initiale, au même titre que les cours théoriques dont ils sont le complément pratique.** En cas d'absences trop importantes, votre stage peut être invalidé, ce qui entraîne aussi l'invalidation de votre année.
- Une évaluation de vos aptitudes sera demandée à votre employeur qui la rédigera en fin de stage. Cette évaluation donnera lieu à une note saisie dans le bulletin scolaire du 2<sup>e</sup> semestre.
- Vous présenterez  **votre rapport à votre employeur** (avant leur remise à votre référent·e suivi de stage) qui le signera.
- Le rapport de stage ainsi que le questionnaire personnel à compléter par vos soins et le questionnaire d'appréciation sont à rendre au plus tard **le lundi 3 juin 2024, à 8h00, au secrétariat.**
- L'évaluation du rapport de stage sera faite par votre référent·e suivi de stage. Cette évaluation donnera lieu à une note saisie dans le bulletin scolaire du 2<sup>e</sup> semestre.
- Les critères d'évaluation sont spécifiques au métier relatif à votre stage, ils vous seront transmis avant votre départ en stage
- Un travail non rendu dans les délais ne sera pas évalué et sera sanctionné par la note 1.0.
- En cas de résultat insuffisant à l'évaluation du rapport de stage, une remédiation sera effectuée et vous aurez la possibilité de soumettre une deuxième version **d'ici au 21 juin 2024.** Seule cette deuxième note sera alors prise en compte pour votre promotion en 3<sup>ème</sup> année.
- La promotion en 3<sup>e</sup> année est **conditionnée** par la validation de votre stage avec une moyenne égale et supérieure à 4.0 à l'évaluation de l'entreprise **et** une moyenne égale et supérieure à 4.0 à l'évaluation de votre rapport de stage.